

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE

FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2024
N° 36

OBJET : Adoption du budget primitif du lotissement communal de Pinisolu de l'exercice 2024.

Date de la convocation :
10/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Étaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AIÛTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 13

Nombre de votants : 15

Étaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

REJETTE par 15 voix CONTRE de ces membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT le budget primitif du lotissement communal de Pinisolu de l'exercice 2024.

Après réunion de la commission compétente le 15 avril 2024,

REJETTE le budget primitif du lotissement communal de Pinisolu pour l'exercice 2024 qui s'élève à :

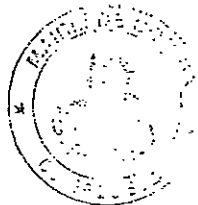
**EN FONCTIONNEMENT : 2 741 673, 21 euros en dépenses
: 2 741 884, 37 euros en recettes**

**EN INVESTISSEMENT : 1 917 868, 72 euros en dépenses
: 1 071 527, 36 euros en recettes**

ARRETE son total :

**EN DEPENSES : 4 659 541, 93 euros
EN RECETTES : 3 813 411, 73 euros**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA